

Politique de repassage de l'examen de certification de SCTC - en vigueur depuis octobre 2009

Les candidats ont le droit de se présenter un **maximum de 4 (quatre) fois** (un premier essai et 3 réécritures) à l'examen de certification de SCTC.

Après avoir échoué pour la première fois à l'examen de certification de SCTC, les candidats peuvent se représenter deux fois et ensuite, DOIVENT contacter le président de l'examen de certification de SCTC (examchair@csct.ca) avant de postuler pour le prochain examen. Le candidat doit ensuite compléter d'autres cours théoriques approuvés ou des heures en cliniques avant la 4^e et dernière tentative.

Le défaut de communiquer avec le président de l'examen donnera lieu à l'inadmissibilité du candidat à l'examen de certification.

Les candidats qui échouent pour la 4^e fois à l'examen de certification de SCTC ne sont pas admissibles à le repasser à moins qu'ils se requalifient en se réinscrivant comme nouvel étudiant à un programme de technologies en cardiologie approuvé par le SCTC et le terminent avec succès.